

RAPPORT EXPLICATIF – FICHE C.4 « Zones d'activités économiques »

Lors de l'approbation de la révision du Plan Directeur cantonal de 2019, le Confédération a formulé - dans son rapport d'examen du 2 avril 2019 - quatre mandats (32 à 35) adressés au canton au sujet des zones d'activités économiques. Les mandats sont les suivants :

32. Fixer les conditions nécessaires à une desserte en transport publics appropriée des nouvelles zones d'activités économiques au moins cantonales ;
33. Démontrer comment est garanti la mise en œuvre, le degré de concrétisation et les effets des principes et mandats relatifs au développement à l'intérieur du milieu bâti et à la requalification urbaine ;
34. Définir les éléments d'un système de gestion des zones d'activités économiques (ZAE), éléments nécessitant un ancrage liant dans le PDc conformément à l'art. 30a al. 2 OAT ;
35. Définir les critères en matière de dimensionnement, de desserte, de densité et de qualité des aménagements des zones d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC), ainsi que les modalités de coordination et de traitement des conflits à résoudre avec d'autres utilisation du territoire.

Les mandats 32, 34 et 35 sont traités dans la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités économiques, ainsi que dans la fiche C.4. Le mandat 33 sera traité dans le rapport 9 OAT.

Un groupe de travail composé de représentants de services cantonaux et des antennes régionales a alors été mis en place afin d'élaborer un projet de fiche C.4 et une stratégie ZAE. Les mandats fédéraux adressés au canton et, par conséquent, les objectifs du groupe de travail sont les suivants :

- Fixer plus précisément les conditions nécessaires à une desserte en transports publics appropriée des nouvelles zones d'activités économiques ;
- Définir des critères en matière de dimensionnement, de desserte, de densité et de qualité des aménagements des zones d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC), ainsi que les modalités de coordination et de traitement des conflits à résoudre avec d'autres utilisations du territoire ;
- Définir des objectifs chiffrés de dimensionnement pour les ZAE à 15 et 25 ans dans la partie contraignante du plan directeur.

En complément et afin d'assurer un suivi statistique de l'évolution de la quantité et de la qualité des ZAE dans le Valais, le groupe de travail à élaborer un monitoring des ZAE en Valais.

Avec l'appui d'un mandataire externe, le groupe de travail a formulé une proposition de stratégie contenant les éléments suivants :

- Un état des lieux des ZAE dans le Valais permettant de chiffrer et localiser les surfaces de réserves en ZAE.
- Une vision cantonale du développement économique fondée sur la stratégie économique du canton.
- Une méthodologie de dimensionnement permettant d'évaluer les besoins en surface en ZAE à 15 et 25 ans et ceci à une échelle supra-communale (notamment en lien avec les périmètres des Plans directeurs intercommunaux (PDi)).
- Un système de gestion des ZAE avec des principes supra-communaux assurant un développement cohérent et proportionné du territoire.

La fiche C.4 introduit l'instrument du Plan d'affectation cantonal (PAC) comme instrument de mise en œuvre pour les sites d'intérêt cantonal. Cet outil figure dans le projet de LC transmis au Grand Conseil pour la session de septembre 2024 (acceptation en 1^{ère} lecture, discussion en 2^{ème} lecture prévue début 2025). C'est au niveau du PAC que seront notamment définies les règles constructives pour les zones d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC).

Afin de simplifier la lecture de ce projet de fiche, la proposition de fiche C.4 pour la modification partielle 2025 refond totalement le contenu de la fiche C.4 du PDc de 2019. Bien que certaines phrases soient reprises et d'autres que légèrement modifiées, le texte de la fiche actuelle a été entièrement barré et remplacé par le nouveau texte en un seul bloc (en rouge dans le projet de fiche). La partie *Coordination* de la fiche contient les principes et la marche à suivre du système de gestion des ZAE conformément à l'art. 30a al.2 OAT.